

Le jour même le château fut livré à Guillaume de Chalamont, désigné comme capitaine châtelain d'Anse, celui-ci se présenta à la tête de quatre-vingts hommes d'armes et prit possession du donjon. Ce Guillaume de Chalamont était seigneur de Montaneys ; nommé courrier ou capitaine d'Anse, il devait toucher pour ses honoraires annuels 400 florins d'or (17). Il était fils d'Alesia et d'Etienne de Chalamont, qui fit hommage à l'abbé de Civins (Sicvinis), pour sa maison de Chazay qui lui venait des d'Arts, 1339 (18).

Le lendemain Seguin toucha la somme, et le samedi 13 septembre 1365, il évacua la ville dès le matin. Les membres du Chapitre qui étaient restés jusqu'alors à Saint-Bernard, firent solennellement leur entrée dans cette malheureuse cité.

Ce fut un jour de grande liesse, vin, viande et pain furent distribués à tous les habitants (19). Le Chapitre de Lyon redevenu maître de cette seigneurie importante en garda la possession jusqu'au jour où d'autres démolisseurs s'en emparèrent de nouveau en 1793 et en chassèrent à jamais les chanoines-comtes de Lyon. Le vieux donjon, appelé Tour consulaire, et qui abrita Seguin de Badefol, existe seul de cet antique chastel, rappelant le séjour des Tard-Venus et les luttes terribles qui ensanglantèrent notre province au XIV<sup>e</sup> siècle.

Quant à Seguin de Badefol et ses Aventuriers, ils quittèrent le Lyonnais par Saint-Symphorien-le-Château, pas-

---

(17) Guigue. *Tard-Venus*, p. 128. Arch. Rhône. *Act. capit. de Saint-Jean*, t. I, fol. 46.

(18) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 110.

(19) Guigue. *Tard-Venus*, p. 129.